

LE REVEIL MUTUALISTE

Echos du Congrès de Lyon

L'adhésion de la Mutualité française au projet d'Assurances sociales est absolue

(De notre envoyé spécial)

La délégation de l'Union mutuelle du Nord aux Assises nationales de Lyon n'a pas seulement entraîné, par l'action diligente et l'éloquence persuasive de son éminent président, M. Georges Petit, le vote unanime de la motion d'unité, publiée la semaine dernière.

Dans toutes les questions importantes soulevées à l'étude et aux délibérations des Etats généraux de la Mutualité française réunis à Lyon, les représentants de la grande organisation du Nord ont rempli un rôle prépondérant et imprimé des directives heureuses.

Dans tout le domaine de l'action pratique et réalisatrice, le Congrès national s'est ins-

créé les termes le maire de Lyon de la splendide réception faite aux représentants des Sociétés de secours mutuels. « Je vous présente, dit-il, l'élite de la Mutualité française. Elle est tout ce que vous avez fait pour les œuvres sociales et souhaite vivement de vous voir longtemps encore à la tête de la municipalité lyonnaise. »

M. Gaston ROUSSEL déclare que le Congrès qui vient de terminer ses travaux marquera une date mémorable dans l'histoire glorieuse de la Mutualité française, participant, dans une large mesure, à toutes les réformes sociales de la République.

Parlant d'abondance, dans une allocution de haut niveau littéraire, car l'homme politique est resté l'éminent et disert universitaire, M. Edouard HERRIOT salue les congressistes d'une voix chaude et pressante.

« Je n'ai pas grand mérite, dit-il, à aider des hommes tels que vous. J'ai porté secours à des ébauchés de tout mon cœur pour la construction de leur œuvre. La Mutualité est arrivée à son moment historique. Elle va voir ses destinées s'amplifier, son rôle s'agrandir dans l'application de la loi des Assurances sociales. Ses méthodes doivent se transformer pour s'adapter aux nouvelles conditions de son existence. Au lieu de la secourir, il faut prévenir la maladie et ses dépressions. Les mutualistes sauront remplir, avec le même altruisme qu'au passé, les devoirs nouveaux qui leur incombent, et le pays leur devra le meilleur de sa vie. »

Le pétillement du champagne se mêle aux crépitements des applaudissements et aux notes harmonieuses de l'excellente musique municipale épanouies sous le feu des lustres.

Séance solennelle de clôture

Une ovation à M. Georges Petit

Le lendemain dimanche 24 juin, vers 14 heures, une nombreuse et élégante assistance, ornée de claires toilettes féminines, se pressait dans le Grand-Théâtre de Lyon, pour la séance solennelle de clôture des travaux du Congrès.

M. STRAUSS, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, président de cette grande cérémonie, ayant à ses côtés MM. PEYRONNET, ministre du Travail; HERRIOT, député-maire; CANAL, préfet du Rhône; GEORGES PETIT, président de l'Union mutuelle du Nord et un grand nombre de députés et sénateurs de la région.

Après l'exposé complet des travaux du XIII^e Congrès national de la Mutualité, par le rapporteur général, M. Thiriet, le président de notre Union départementale, M. Georges PETIT, prend la parole au milieu d'un silence étonné.

« Une voix forte, portant jusqu'aux extrémités du vaste théâtre, M. PETIT déclare qu'en l'absence de M. Robelin, président de la Fédération nationale, retenu à Paris par une grave maladie, il vient apporter aux ministres et aux autorités présentes, le salut de la Mutualité française.

« Je représente ici, dit-il, les millions de mutualistes de France, la Fédération nationale des retraités et les Mutualités scolaires, et ces retraités je déclare : NOUS ENTENDONS COLLABORER ETROITEMENT AVEC NOS VINGT-QUATRE MILLE SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS, D'ASSURANCES SOCIALES, NOUS VOUS APPORTONS L'ADHESION FORMELLE, RESOLUE, ECLAIRÉE, ABSOLUE, DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE AUX ASSURANCES SOCIALES. »

Cette déclaration est saluée par de longs applaudissements enthousiastes. M. Georges PETIT, fréquemment interrompu par des salves approbatives, glorifie l'œuvre sociale de la Mutualité et se félicite de la voir suivre, d'un pas continu, la route du progrès humain.

« Armée pacifique, armée du bien, les Mutualistes comptent à leur actif cinquante années de désintéressement, de dévouement à la cause publique, d'expérience et de sagesse administrative, seront les zélés artisans de l'application de la loi prochaine, qui leur permettra de donner à nos enfants, à nos frères de leur cœur, en faisant la guerre aux taudis, à l'alcoolisme, à la mortalité infantile, à toutes les lares sociales et par la création d'œuvres préventives de maladies, de misères imméritées, de détresses déplorables, des générations d'un meilleur hygiène et de déplorables conditions d'existence. »

« La loi d'Assurances sociales, tout en apportant la sécurité matérielle et morale au foyer des travailleurs, permettra aux Mutualités de doter le pays d'une bienfaisante raison d'être, d'activités vivantes, précieuses pour sa prospérité et sa prospérité. Les mutualistes sont et veulent rester des apôtres de la solidarité humaine. » (Longs applaudissements.)

Après avoir attiré l'attention des ministres et des parlementaires présents sur le vote unanime du Congrès réclamant la suppression du titre IV du projet de loi, M. Georges PETIT ajoute :

« L'unité de front a été réalisée à Lyon pour combattre, d'une seule voix, une seule, tous les fléaux de maladie et de misère, plus meurtriers que jamais. »

« Nous nous abattions sur la société et paralysaient les efforts de production. Sur le chemin de la Démocratie, la Mutualité ira toujours de l'avant, pour la France et pour la République ! »

Une longue ovation est faite à M. Georges PETIT, l'assistance debout l'acclame et frappe des mains. Des cris répétés de : Vive le Nord ! se font entendre au parterre et dans les galeries.

Lorsque le silence est rétabli, M. PEYRONNET, ministre du Travail, expose la portée du projet de loi, montrant la haute portée sociale de la réforme et en soulignant la prompt application, pour tous les heureux effets qu'on est en droit d'en attendre. « Créatrice d'action, l'assurance sociale est aussi créatrice de paix et de richesse. Des pessimistes déclament que la réduction de la journée de travail serait nuisible au pays. C'est le contraire qui s'est produit. La classe ouvrière n'est allée ni à la paresse ni à l'ivrognerie ; elle a réalisé le relèvement de sa dignité personnelle en cultivant des jardins ; en pratiquant les sports, en fréquentant les cours professionnels et les bibliothèques. La loi des assurances sociales aura de semblables effets salutaires, en assurant au travailleur la quiétude de sa vie et le calme de sa vieillesse. »

Le ministre remercie les mutualistes de leur appui à cette réforme, qui est un grand acte national et social.

M. STRAUSS expose ensuite l'œuvre de la République dans le domaine social, et fait l'éloge de la mutualité.

Le soir, un grand banquet réunit dans la salle du Logeum un plus de six cents congressistes. Des discours furent prononcés par MM. Strauss, Peyronnet, Herriot.

Sollicité de prendre la parole par plusieurs assistants, notamment par M. Gaston ROUSSEL et le maire de Lyon, M. Georges PETIT finit par céder. Avec sa chaude éloquence, il marque l'importance des travaux du Congrès, exprime les légitimes espoirs d'avenir de la Mutualité et, en termes délicats, remercie la municipalité de Lyon de son cordial accueil.

De nouveau, M. Georges Petit fut vivement applaudi.

L'Union du Nord laissera son impression, souvenir aussi bien dans l'excellente besogne accomplie au sein des Commissions et des assemblées générales que dans les di-

Subventions aux Sociétés mutuelles des Régions envahies

Aux termes d'un arrêté en date du 10 juin 1923, M. le Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale a décidé d'attribuer, aux Sociétés de secours mutuels des régions envahies, des subventions de secours destinées à leur dédommager de la perte d'intérêts qu'elles ont subie par suite de l'intégration tardive à leur fonds commun des capitaux constitués par les pensions de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, éteintes par le décès des titulaires.

Cette subvention sera calculée par l'administration sur le vu des renseignements fournis à cet effet par les Sociétés intéressées.

Assemblée générale de la Mutualité maternelle

Cet important groupement, dont la Directrice générale est Mme Lyon, tiendra à Lille, le dimanche 8 juillet prochain, à 15 heures, son Assemblée générale annuelle dans la grande Salle des Fêtes des Facultés, rue Auguste-Angelier, sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie.

Une partie concertante agrémente cette réunion, mais le clou sera sûrement la grande tombola gratuite où tous les mutualistes seront assurés de remporter un lot, si elles sont à jour de leurs cotisations. A cet effet, le trésorier se tiendra à l'entrée de la Salle des Fêtes, pour la vérification des livrets.

Le Congrès de Béthune

IL SE TIENDRA DIMANCHE A L'ANCIEN THEATRE

Nous rappelons que c'est dimanche prochain 8 juillet, à 11 heures du matin, qu'il se tiendra, à Béthune, salle de l'ancien théâtre, place du Jeu de Paume, le Congrès des Sociétés de secours mutuels du Pas-de-Calais.

Cette manifestation, organisée par la Fédération départementale mutualiste, dont le siège est à Calais, promet d'être très intéressante pour ceux qui préoccupent les questions de prévoyance.

Le sujet qui y sera traité : « Les Assurances Sociales », des plus importants problèmes sociaux de notre époque. L'attention de tous les délégués des Sociétés de secours mutuels du département, qui ont intérêt à connaître en détail le rôle réservé à la Mutualité dans la loi nouvelle.

Ce congrès, au cours duquel prendront la parole MM. G. PETIT et E. DUQUENNE, membres du Conseil supérieur de la Mutualité, sera présidé par M. STRY, sous-préfet, assisté de M. Senis, maire de Béthune, et du docteur Guyot, président de la Fédération.

Trois Choses Essentielles pour la Femme

sont d'abord une crème de toilette, puis un poudré de riz bien adhérent, et enfin une bonne lotion pour le visage. Cette dernière est peut-être la plus importante. Elle est indispensable de bien se servir de la poudre de riz sans avoir au préalable appliqué un fond pour la faire adhérer. Pour les soins de votre visage, il est préférable de plus simple que de tamponner légèrement le visage avec une petite éponge ou un linge doux sur lequel vous aurez étalé un peu de lotion Ozaïn. Elle sèche presque immédiatement et une application le matin et chaque fois que vous sortez, donnera à votre teint une délicieuse couleur naturelle et un velouté qui ne s'efface en aucune façon aux heures fatigantes qui ne trompent personne. La Lotion Ozaïn est sans rivale contre les coups de soleil, les taches de rousseur, et toutes les imperfections de la peau. Pour le visage, le cou, les épaules, les bras et les mains, elle n'a pas d'égal pour rendre la peau blanche et claire et son efficacité est aussi réelle que son prix est modique. La Lotion Ozaïn, qui est délicieusement parfumée, se trouve en vente partout en quatre nuances : Blanc, Rose, Naturelle et Rachel, au prix de 6 fr. 60.

P.-S. — Nos lectrices qui font de l'auto-tourisme, ont intérêt à se procurer l'admirable produit pour le visage, après une journée de route au soleil ou par un grand vent.

T.S.F.

CONCERTS RADIODIOLA. — Programme du 4 juillet, de 12 h. 30, Informations, cours des colonnes du Havre, Liverpool et Alexandrie.

11 h. 45, Radio-concert par l'orchestre tzigane de 17 h. 10, Informations financières de Paris et de Londres ; cours des changes.

17 h. 10, Informations financières de Paris et de Londres ; cours des changes.

17 h. 10, Informations financières de Paris et de Londres ; cours des changes.

17 h. 10, Informations financières de Paris et de Londres ; cours des changes.

BANQUE GÉNÉRALE DU NORD

ANCIENNE BANQUE VERLEY, DECROIX

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL 100 MILLIONS - SIÈGE SOCIAL : 142, rue de la République, LILLE

reçoit les Souscriptions aux Bons à Lots

Crédit National

6 % net, émis à 490 francs

4800 lots par an, dont 4 de 500.000 fr.

DÉLIVRANCE IMMÉDIATE DES TITRES

Bulletin Economique

PARIS (Halle Centrale), 2^e - Ventes. — Bœuf quartier derrière, 5.50 à 5.80 ; quartier devant, 2.20 à 2.40 ; aloyau, 5.12.50 ; cuisses, 5 à 7 ; Veau extra, 1^{re} qualité, 7 à 8.50 ; 2^e à 6.20 à 6.90 ; 3^e à 6.10. Mouton, 1^{re} qualité, 9 à 11 ; 2^e à 7 à 8.50 ; 3^e à 6.50 ; gigots, 6.50 à 12 ; carrés parés, 6.50 à 19 ; Porcs entiers ou 1/2 : 1^{re} qualité, 7.50 à 8.50 ; 2^e, 7 à 7.40 ; 3^e, 6 à 11 ; jambon 7 à 9.50.

Beurre. — Centrifuge Normande, 8.80 ; Bretagne, 8.70 ; Charente et Poitou, 9 ; Touraine, 8.80 ; divers, 8.50 ; Marchands Normande, 8.50 ; Bretagne, 7.50 ; Centre, 7.80 ; divers, 7.80.

Œufs. — Normandie extra, 470 choix 350 ; Béarnaise choix 310 ; ordinaire, 270 ; Touraine, choix, 370 ; ordinaire 340 ; Poitou choix, 360 ; ordinaire 310 ; Auvergne 320 ; Mia choix 330.

Volailles. — Lapins morts du 1^{er} au 1^{er} 6.35 ; autres catégories 6 ; Pigeons morts petits 3.50 ; gros 6.50 ; lapins vivants 4.75 ; poulets morts de Bresse, 15.25 ; ordinaires 14.75.

Fromages. — Camembert Normande, 0.60 à 1.50 ; Lisieux boîtes, 0.50 à 3.50 ; vrac, 3 ; Gournay, 0.15 à 0.85 ; Neufchâtel, 20 à 33 ; Pont-l'Évêque, 0.20 à 1.80.

PARIS (Bourse du Commerce), 3. — Sucres. — Ouverture ferme. — 264.264.50-265.265.50 payés ; août, 262.261.50 ; septembre 259.259.50 payés ; d'octobre 215 à 216 ; 3 de novembre 214 payés.

LA VILLETTE, 2. — Marché aux bestiaux. — Porcs de 1^{re} qualité, net, 6.90-6.90-8.00 ; vaches 6.80-6.20-5.60 ; taureaux 5.80-5.50-5.20 ; veaux 8.20-7.10-5.40 ; moutons 11.10-9.80-8.40 ; porcs 9.1-8.50-8.55.

LA VILLETTE, 2. — Marché aux vaches. — On cote : tu kilo (viande nette) : 1^{re} qualité 8.30 ; 2^e qualité 7.10 ; 3^e qualité 5.40 ; prix extrêmes 3.20 à 9.80. Au kilo (poids vif) : 1^{re} qualité 4.80 ; 2^e qualité 4.10 ; 3^e qualité 2.97 ; prix extrêmes 1.75 à 5.50.

Tendance mauvaise.

LE HAVRE, 2. — Cafés. — Juillet 192.50 ; août 193 ; septembre 180.25 ; octobre 175.25 ; novembre 170.50 ; décembre 168.75 ; janvier 168.50.

UNE BICYCLETTE pour 1^{er} 25 par JOUR

10 MOIS DE CRÉDIT GARANTIE 3 ANS

COMPTOIR MUTUEL DE CRÉDIT, 48, Avenue de Soix, PARIS (7^e)

Bourse de Lille du 3 Juillet 1923

Charbonnages	C. pr.	P ^{er} c.	Pétroles	C. pr.	P ^{er} c.	Métallurgiques	C. pr.	P ^{er} c.
Albi.....	608	600	Estera.....	190	485	Senelle-Maub.....	1687	1760
1325	1325	Fin. Pétrole.....	338	337	Mat Transport.....	293	298	
Aniche.....	1140	1150	Fr Polonoise.....	372	380 50	Valeurs diverses	C. pr.	P ^{er} c.
Anzin.....	1290	1281	Grabownka.....	269	270	Compt. Linier.....	1420	1399
Béthune.....	2005	2005	Ind. Polonoise.....	225	275	Et. Agache.....	1422	1400
10.....	270	285	Karpathe.....	582	600	Cot. St-Quentin.....	583	630
Blanz.....	1775	1780	Lille-Bonn. ord.....	1164	1135	Tilberghien.....	635	637
Brux.....	2850	2855	1575	1530	Et. St-Quentin.....	583	630	
20.....	29	29	Milano.....	1075	1085	Tilberghien.....	635	637
Carin.....	880	880	Monte-Carlo.....	318	315	Band. Cte Nord.....	2290	2300
Ch. Bouillon.....	220	220	Omn. Pét. Nord.....	615	615	Filature du Nord.....	1243	1243
Clarence.....	445	447	Pechelbronn.....	735	755 priv.....	503	505
Courrières.....	140	140	Pétrole.....	605	675 50	Kuhlmann ex d.....	607 50	605 50
10.....	191	192 25	Potol.....	605	675 50	Tull. Beauvais.....	5700	5700
Douche.....	1770	1770	Pétr. Nord.....	315	316 Part.....	700	700
Dourges.....	740	735	Harf Pét. Nord.....	877	890	Verrerie.....	452	452
Escarpelle.....	1340	1330	Ind. Pét. Nord.....	465	465 Part.....	111	111
Nord d'Anzin.....	540	545	Silva-Plana.....	207	207	GI. Verrier.....	3700	3700
Flines.....	29	30	Wankowa.....	737	749	GI. Aniche lib.....	3000	3000
Lens.....	394	396 50	Zagor.....	150	150 n. lib.....	2900	2900
10.....	280	280				Cim ^e Haut.....	495	491
Liévin.....	280	280				Cim ^e Bouillon.....	916	914
10.....	835	843 50				El et G. du Nd.....	384	387
Ligny.....	1420	1415	Blanc-Misseron.....	970	1005	Energ. El. N. Fr.....	442	420
Maries 70.....	85	84 75	Acieries France.....	570	573	Bons du Tr. (2 ^e).....	480	480
Nord d'Anzin.....	540	545	Ch. de France.....	281	280 50 non lib.....	460	460
Ostricourt.....	890	907	Nicolas.....	1127	1134	Bons du Tr. (2 ^e).....	482	482
Thivencelles.....	282 75	281 75	Ob. Nord.....	485	485	Ob. Houillères.....	462 50	463
Vendin.....	605	610	Aubr. et Villier.....	785	785	Ob. Houillères.....	462 50	463
Vicoigne.....	292	292	Blanche-St-Vaast.....	785	785	Ob. Houillères.....	462 50	463
Vimy.....	345	345	Etalab. Call.....	2368	2360	Ob. Nord.....	497	497
Frankenhell.....	880	850	Denain-Anzin.....	2065	2065	Ob. Nord.....	497	497
			Escaut Capital.....	2065	2065	Ob. Nord.....	497	497
			Escaut Jouiss.....	1775	1775	Ob. Nord.....	497	497
			Etalab. Arbel.....	1900	1901	Ob. Nord.....	497	497
			Flines-Lille.....	1900	1901	Ob. Nord.....	497	497
			Nord et Est.....	402	401	Ob. Nord.....	497	497
			Mat. Fr.-Belge.....	1095	1091	Ob. Nord.....	497	497

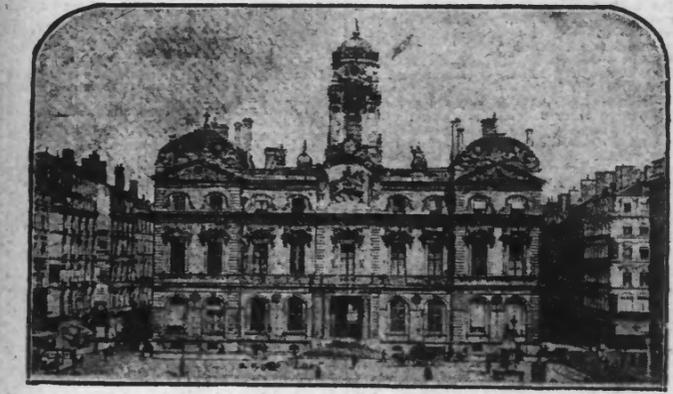
BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET

Avant bourse les offres dominaient en dépit des notes peu ou moins rectificatives de la presse anglaise. Cependant au coup de cloche, la tendance se raffermissait et le reste de la séance était assez irrégulière. Le comptant cependant continue à montrer une grande fermeté, aujourd'hui on s'est porté sur les valeurs de soie et sur les actions Debray. En résumé, séance ferme, avec tendance irrégulière. Les changes se sont encore tendus, la livre à 77.16, le dollar à 16.80, le mark 0.0125. Les rentes françaises sont en hausse de 3/4 à 30.85, le 5 % 1915-16 à 74.70, le 4 % 1917 à 61.80, le 4 1/2 % 1918 à 61.80, le 5 % 1920 à 87.85, le 6 % à 87. Les actions de nos grandes banques sont fermes, la Banque de Paris a progressé de 1485, le Crédit Lyonnais à 4600, le Compt. National à 850. Les fonds et valeurs étrangères sont lourds, le Turc Unifié est à 60.50, le 5 % 1914 à 41.70. Les fonds et valeurs russes sont soutenus. Les valeurs de sucre sont restées discutées, la Say est revenue à 2940 et les Sucreries d'Egypte à 1085. Les valeurs de cuivre ont été résistantes, le Rio 2714, le Boléo 577. Les valeurs de pétrole ont été meilleures.

L'INFORMATEUR FINANCIER.

LB CHANGE

PARIS, 3. — Clôture. — Sur Londres 77.16 ; New-York 16.80 ; Belgique 84.80 ; Danemark 260 ; Espagne 24 ; Grèce 47.50 ; Hollande 69 ; Hongrie 0.25 ; Italie 73.90 ; Norvège 273.25 ; Pologne 245.80 ; Roumanie 8.60 ; Suède 485.70 ; Suisse 255.25 ; Vienne 24 ; Polonoza 404.00.



L'HOTEL DE VILLE DE LYON

dirés des résolutions adoptées par le Congrès départemental tenu le 10 juin dernier à Hautmont.

C'est la reconnaissance publique et l'éclatante consécration de la besogne judicieuse, intelligente et énergique accomplie par nos Sociétés de secours mutuels du Nord, sous l'habile direction de M. Georges Petit, pour l'application prochaine de la loi des Assurances sociales.

Déjà, à l'assemblée générale de la Fédération nationale tenue le mercredi 20 juin après-midi, au Palais de la Mutualité, à Lyon, M. Georges PETIT avait obtenu un succès considérable et, réduits à toutes les objections, avait fait voter la motion adoptée par le Congrès d'Hautmont. Ce brillant succès de l'éloquent président de l'Union du Nord prit l'empire d'un véritable triomphe à la séance plénière du samedi 23 juin, dans les circonstances mémorables que nous avons relatées.

grès de Lyon. Il demande le vote rapide par le Sénat de la proposition Saget-Jourdain, adoptée par la Chambre en modifiant certains articles de la loi du 1^{er} avril 1898 sur les Sociétés de secours mutuels, de façon à élargir leur champ d'action et à leur développement.

Une série de vœux

Le Congrès, après discussion, émet ensuite les vœux qu'une loi obligatoire de désinfection des meubles et locaux après chaque décès, cause par n'importe quelle maladie ; qu'un enseignement mutualiste oral et écrit destiné à sa place dans les programmes des écoles publiques ; que l'enseignement mutualiste soit donné par le cinéma et que l'on provoque à cet effet la création de films et scénarios appropriés.

L'assemblée décide de que la loi du 14 juillet 1915, visant l'assistance obligatoire aux vieillards, soit amendée concernant les membres retraités par des organisations régies par la loi du 1^{er} avril 1898, ainsi que les retraités de la loi du 5 avril 1910. Ces pensions étant acquises par l'épargne, le Congrès estime qu'elles ne doivent pas entrer en ligne de compte lorsqu'ils cessent de travailler, et que l'on ne puisse pas empêcher leurs titulaires d'être admis au bénéfice de l'assistance obligatoire.

Le Congrès affirme que les Mutualités maternelles ont le devoir national et social de faire bénéficier toutes les mères et tous les enfants des services de protection maternelle et infantile dont elles sont à même, mieux que tout autre organisme, d'assurer le fonctionnement efficace et complet. Il demande, en conséquence, une modification dans ce sens de l'article 10 de la loi du 14 juillet 1915.

Après une longue et parfois confuse discussion, le Congrès adopte un vœu, accepté par les représentants de la Fédération nationale, tendant à désigner, au sein de l'assemblée, cinq délégués chargés d'étudier avec le Bureau central les meilleurs moyens d'adapter l'organisation au cadre de la loi sur les Assurances sociales. M. Adolphe DUVIVIER, délégué de l'Union du Nord, a été élu tête de liste et à l'unanimité, pour faire partie de cette Commission.

Ce vote constituait un hommage à l'action appréciée de notre Union départementale et une marque de particulière estime pour M. Georges Petit, dont M. Duvivier est l'un des plus fidèles et zélés collaborateurs. Une fois de plus le Nord fut à l'honneur à Lyon !

M. DUBOIS, président de la Mutuelle-Nauda, à Roubaix, s'est fait, à la tribune du Congrès, l'énergique défenseur des familles nombreuses.

Lorsque le silence est rétabli, M. PEYRONNET, ministre du Travail, expose la portée du projet de loi montrant la haute portée sociale de la réforme et en soulignant la prompt application, pour tous les heureux effets qu'on est en droit d'en attendre. « Créatrice d'action, l'assurance sociale est aussi créatrice de paix et de richesse. Des pessimistes déclament que la réduction de la journée de travail serait nuisible au pays. C'est le contraire qui s'est produit. La classe ouvrière n'est allée ni à la paresse ni à l'ivrognerie ; elle a réalisé le relèvement de sa dignité personnelle en cultivant des jardins ; en pratiquant les sports, en fréquentant les cours professionnels et les bibliothèques. La loi des assurances sociales aura de semblables effets salutaires, en assurant au travailleur la quiétude de sa vie et le calme de sa vieillesse. »

Le ministre remercie les mutualistes de leur appui à cette réforme, qui est un grand acte national et social.

M. STRAUSS expose ensuite l'œuvre de la République dans le domaine social, et fait l'éloge de la mutualité.

Le soir, un grand banquet réunit dans la salle du Logeum un plus de six cents congressistes. Des discours furent prononcés par MM. Strauss, Peyronnet, Herriot.

Sollicité de prendre la parole par plusieurs assistants, notamment par M. Gaston ROUSSEL et le maire de Lyon, M. Georges PETIT finit par céder. Avec sa chaude éloquence, il marque l'importance des travaux du Congrès, exprime les légitimes espoirs d'avenir de la Mutualité et, en termes délicats, remercie la municipalité de Lyon de son cordial accueil.

De nouveau, M. Georges Petit fut vivement applaudi.

L'Union du Nord laissera son impression, souvenir aussi bien dans l'excellente besogne accomplie au sein des Commissions et des assemblées générales que dans les di-

Réception à l'Hôtel de Ville

Le samedi soir, 23 juin, les douze cents congressistes, encore sous l'impression du robuste discours de M. Georges Petit, qui avait scellé l'unité de la Mutualité française, furent reçus officiellement dans les salons de l'Hôtel de Ville, resplendissants de lumières diversicolores et décorés pour la circonstance avec un goût exquis.

Entouré de M. le Préfet du Rhône et du général-gouverneur de Lyon, M. Herriot, député-maire, reçoit ses hôtes avec une cordiale amabilité, aux accents de la « Marsillaise », exécutée par l'Harmonie municipale.

M. SIMONNET, président de l'Union mutuelle du Rhône et du Congrès, remercie en

ment en outre, à l'évidence, dans tous les vœux émis par le Congrès national.

Il sera trop long de les énumérer tous ici, et leur simple exposé déborderait le cadre de ce journal. Citons-en quelques-uns.

Pour les anciens Combattants

D'accord avec M. Georges PETIT, président de l'Union départementale du Nord, membre du Conseil supérieur des Mutuels, et CHABERT, représentant de l'Union nationale des Mutuels de la guerre, M. GOULIN, président des Anciens Combattants de l'armée d'Orient, ont lu avec un vœu éminent conçu :

« Considérant qu'il convient de témoigner dans toute loi sociale la reconnaissance nationale à l'égard des anciens combattants, les nombreuses et toute l'assistance s'est associée à ses justes observations. »



LE GRAND THEATRE DE LYON

ment en outre, à l'évidence, dans tous les vœux émis par le Congrès national.

Il sera trop long de les énumérer tous ici, et leur simple exposé déborderait le cadre de ce journal. Citons-en quelques-uns.

Pour les anciens Combattants

D'accord avec M. Georges PETIT, président de l'Union départementale du Nord, membre du Conseil supérieur des Mutuels, et CHABERT, représentant de l'Union nationale des Mutuels de la guerre, M. GOULIN, président des Anciens Combattants de l'armée d'Orient, ont lu avec un vœu éminent conçu :

« Considérant qu'il convient de témoigner dans toute loi sociale la reconnaissance nationale à l'égard des anciens combattants,

ment en outre, à l'évidence, dans tous les vœux émis par le Congrès national.

Il sera trop long de les énumérer tous ici, et leur simple exposé déborderait le cadre de ce journal. Citons-en quelques-uns.

Pour les anciens Combattants

D'accord avec M. Georges PETIT, président de l'Union départementale du Nord, membre du Conseil supérieur des Mutuels, et CHABERT, représentant de l'Union nationale des Mutuels de la guerre, M. GOULIN, président des Anciens Combattants de l'armée d'Orient, ont lu avec un vœu éminent conçu :

« Considérant qu'il convient de témoigner dans toute loi sociale la reconnaissance nationale à l'égard des anciens combattants,

Séance solennelle de clôture

Une ovation à M. Georges Petit

Le lendemain dimanche 24 juin, vers 14 heures, une nombreuse et élégante assistance, ornée de claires toilettes féminines, se pressait dans le Grand-Théâtre de Lyon, pour la séance solennelle de clôture des travaux du Congrès.

M. STRAUSS, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, président de cette grande cérémonie, ayant à ses côtés MM. PEYRONNET, ministre du Travail; HERRIOT, député-maire; CANAL, préfet du Rhône; GEORGES PETIT, président de l'Union mutuelle du Nord et un grand nombre de députés et sénateurs de la région.

Après l'exposé complet des travaux du XIII^e Congrès national de la Mutualité, par le rapporteur général, M. Thiriet, le président de notre Union départementale, M. Georges PETIT, prend la parole au milieu d'un silence étonné.

« Une voix forte, portant jusqu'aux extrémités du vaste théâtre, M. PETIT déclare qu'en l'absence de M. Robelin, président de la Fédération nationale, retenu à Paris par une grave maladie, il vient apporter aux ministres et aux autorités présentes, le salut de la Mutualité française.

« Je représente ici, dit-il, les millions de mutualistes de France, la Fédération nationale des retraités et les Mutualités scolaires, et ces retraités je déclare : NOUS ENTENDONS COLLABORER ETROITEMENT AVEC NOS VINGT-QUATRE MILLE SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS, D'ASSURANCES SOCIALES, NOUS VOUS APPORTONS L'ADHESION FORMELLE, RESOLUE, ECLAIRÉE, ABSOLUE, DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE AUX ASSURANCES SOCIALES. »

Cette déclaration est saluée par de longs applaudissements enthousiastes. M. Georges PETIT, fréquemment interrompu par des salves approbatives, glorifie l'œuvre sociale de la Mutualité et se félicite de la voir suivre, d'un pas continu, la route du progrès humain.

« Armée pacifique, armée du bien, les Mutualistes comptent à leur actif cinquante années de désintéressement, de dévouement à la cause publique, d'expérience et de sagesse administrative, seront les zélés artisans de l'application de la loi prochaine, qui leur permettra de donner à nos enfants, à nos frères de leur cœur, en faisant la guerre aux taudis, à l'alcoolisme, à la mortalité infantile, à toutes les lares sociales et par la création d'œuvres préventives de maladies, de misères imméritées, de détresses déplorables, des générations d'un meilleur hygiène et de déplorables conditions d'existence. »

« La loi d'Assurances sociales, tout en apportant la sécurité matérielle et morale au foyer des travailleurs, permettra aux Mutualités de doter le pays d'une bienfaisante raison d'être, d'activités vivantes, précieuses pour sa prospérité et sa prospérité. Les mutualistes sont et veulent rester des apôtres de la solidarité humaine. » (Longs applaudissements.)

Après avoir attiré l'attention des ministres et des parlementaires présents sur le vote unanime du Congrès réclamant la suppression du titre IV du projet de loi, M. Georges PETIT ajoute :

« L'unité de front a été réalisée à Lyon pour combattre, d'une seule voix, une seule, tous les fléaux de maladie et de misère, plus meurtriers que jamais. »

« Nous nous abattions sur la société et paralysaient les efforts de production. Sur le chemin de la Démocratie, la Mutualité ira toujours de l'avant, pour la France et pour la République ! »

Une longue ovation est faite à M. Georges PETIT, l'assistance debout l'acclame et frappe des mains. Des cris répétés de : Vive le Nord ! se font entendre au parterre et dans